

# Vigipirate à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle

Date de publication : décembre 2010 (Actu armée de Terre)

Copyright : SIRPA Terre Image Lille

Durée : 2' 20"

Axes de travail : La réforme comme chantier permanent - Incertitudes liées à la dissuasion

Fiche rédigée par Anne Girot

## PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

L'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle fait transiter chaque année plus de 60 millions de voyageurs. Comme Paris, ce lieu d'importance vitale – particulièrement lors de fêtes de fin d'année – est une cible sensible car privilégiée. La vigilance via le dispositif Vigipirate, confiée au 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie de marine, est alors renforcée. Selon le directeur de la police aux frontières, elle se traduit par 90 interventions journalières en moyenne sur le site et 4 menaces majeures recensées et rendues inopérantes.

Le plan Vigipirate vise à dissuader d'un éventuel attentat. Il rassure les voyageurs et sécurise, aux côtés des forces de l'ordre, les personnes, les biens et les lieux et activités, comme l'Eurotunnel par exemple.

Chaque mission de patrouille dure quinze jours, ce qui nécessite de mettre à disposition des hommes des locaux adaptés.

Pour l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin, le dispositif Vigipirate déploie 15 000 hommes de l'armée de Terre. L'application du dispositif est permanente avec une gradation de l'intervention.

## CONTENUS COMPLÉMENTAIRES

La menace terroriste est désormais intégrée dans la durée et considérée comme permanente. Il revient à l'État, avec le secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale, d'assumer la responsabilité de la conception et de l'application d'outils de réponse adaptables : le plan Vigipirate, plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection, conçu en 1978, en est le pilier pour protéger la population, les infrastructures et les institutions, et préparer les réponses en cas d'attaque. Il a été régulièrement repensé, et refondu après 2001 dans le cadre du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

Les quatre niveaux d'alerte (jaune, orange, rouge, écarlate), rendus publics, prévoient des mesures dont la base constitue la posture permanente de sécurité. Ils sont gradués en fonction de l'analyse du risque. Le gouvernement détermine le niveau d'alerte applicable, dont la mise en œuvre revient aux services de l'État, collectivités territoriales, entreprises de transports publics, etc.

Le plan Vigipirate diffuse une culture de sécurité : les acteurs de la sécurité et la population doivent assumer une responsabilité partagée pour maintenir la vigilance.

## INTÉRÊT PÉDAGOGIQUE DE L'EXTRAIT

La vidéo pose un certain nombre de questions. Qu'est-ce que la culture de sécurité et que signifie-t-elle en termes d'actions menées, d'acteurs et de moyens ? Dans le cadre des menaces majeures actuelles et de la mondialisation des flux, à quelles échelles mettre en œuvre un plan gouvernemental de défense efficient ? Quels types d'espaces doivent prioritairement bénéficier d'une vigilance ?

Le dispositif Vigipirate est l'aspect le plus visible au quotidien de ce plan de défense ; il permet de comprendre l'importance vitale des lieux qualifiés de stratégiques, ainsi que le rôle essentiel de la prévention de la menace et de la dissuasion, fondées sur la nécessité d'une responsabilité partagée entre les acteurs : Gouvernement, forces armées et forces de l'ordre, citoyens, usagers. Les établissements scolaires sont concernés par le plan Vigipirate.

## COMPÉTENCES MOBILISÉES

- Connaître la place et le rôle de l'État en France en matière de sécurité et de lutte contre les risques et les menaces
- Connaître la mission de la défense nationale en matière de sécurité du territoire national
- Relever et exploiter des informations
- Effectuer des recherches autonomes et faire preuve d'esprit d'initiative

## NOTIONS CLÉS

- Culture de sécurité
- Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale
- Plan Vigipirate
- Prévention

## EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE DE LA VIDÉO

### QUESTIONNEMENT

1. Quel lieu est concerné par cette action ? Quelles sont ses caractéristiques ?
2. Quel est le dispositif présenté et quels sont ses objectifs ?
3. Qui mène la mission et sur quelle durée ?
4. Quels éléments justifient la pertinence de ces missions à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle ?
5. À quelles échelles le dispositif est-il planifié ?
6. À quel corps d'armée ces missions sont-elles confiées ?

### BILAN

À partir des informations du documentaire, construisez un schéma actanciel : acteurs, actions menées, objectifs, lieu.

### POUR ALLER PLUS LOIN

Recherches autonomes sur Internet.

- Sur les trois sites [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr) (rubriques Gouvernement, Zoom sur, article du 15 janvier 2013 : « Qu'est-ce que le plan Vigipirate ? »), [www.sgdsn.gov.fr](http://www.sgdsn.gov.fr) et [www.risques.gov.fr](http://www.risques.gov.fr), recherchez les informations qui vous permettront de répondre aux questions suivantes :

- de quoi est constitué le plan gouvernemental de défense ?
- quelles sont les menaces majeures actuelles ?
- à quelles échelles un tel plan doit-il être appliqué ?
- quels acteurs sont impliqués dans la mise en œuvre de ce plan ?
- complétez le schéma actanciel (voir bilan).
- Site du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie de marine : [www.recrutement.terre.defense.gouv.fr](http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr) (rubriques Nos emplois, Trouver un emploi par régiment, 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie de marine). Dans le cadre du PDMF, étudier les métiers de la Défense.

### RESSOURCES

- « 2010-2020, Une nouvelle décennie de menaces ? », *Revue Sécurité et Stratégie*, n° 3, Club des directeurs de sécurité des entreprises, mars 2010.
- « La protection des installations vitales », *Revue Sécurité et Stratégie*, n° 4, Club des directeurs de sécurité des entreprises, décembre 2010.
- « La sécurité des capitales », *Revue Sécurité et Stratégie*, n° 9, Club des directeurs de sécurité des entreprises, mai 2012.
- Service d'information du Gouvernement, « Présentation du nouveau plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces d'actions terroristes : Vigipirate », 26 mars 2003.
- Direction la protection et sécurité de l'État, « Instruction générale interministérielle relative à la sécurité des activités d'importance vitale », circulaire n° 6600/SGDN/PSE/PPS du 26 septembre 2008.